

Octobre-novembre
décembre 2013



snes

F.S.U.

Syndicat
National
des Enseignements
de Second degré

Section académique de Lille

209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

n°293

Temps présent

Dossier :

temps de travail p. 2-5

Le projet Peillon

à la loupe p. 2-3



Souriez,

vous êtes annualisés ! p. 4-5

Que fait-on

lorsque l'on enseigne ? p. 4-5

Béthune, Roubaix, Le Cateau

Etablissements en lutte p. 6

Education prioritaire

Des Assises pour rien ? p. 7

Vie du SNES-FSU

Le SNES-FSU et la CGT p. 8

Le SNES-FSU

sur tous les fronts p. 8

Supplément

Rapports d'activité
et financier académiques

é d i t o

« Dépoussiérer nos statuts » ou brader nos métiers ?

En l'espace de moins d'un mois, **le ministre Peillon entend réviser les décrets de 1950 qui régissent nos statuts.** Ces textes, malgré leur ancienneté et leurs défauts, constituent des garde-fous incontestables contre de possibles dégradations de nos conditions de travail.

Le prétexte ? Entendre enfin les besoins des personnels **en Éducation Prioritaire,** et leur octroyer une amélioration : **une heure de cours en moins par semaine.** Pouvait-on faire moins ?

Les moyens ? Aucun ! La hausse budgétaire que connaît notre ministère sera absorbée par le passage à mi-temps d'une partie des stagiaires recrutés pour la rentrée 2014.

Le ministre utilise donc des expédients :

- **raboter la carte des établissements prioritaires,** en diminuant sans doute leur nombre de façon drastique tant il est vrai que, dans l'Éducation nationale comme ailleurs, la solution pour soigner le « malade » consiste souvent à casser le thermomètre.

- **redéployer des heures entre les personnels** et, pour faire passer la pilule, orchestrer une campagne grossièrement mensongère contre ceux que l'on spolie, les profs en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), désignés insidieusement comme les privilégiés qu'ils ne sont pas.

Et ensuite ? A qui le tour ? **Accepter ce marché de dupes, c'est prendre le risque d'être touché tour à tour par ce « dégraissage ».** Arrêtons de laisser niveler par le **bas :** l'anomalie, ce n'est pas ce qui se passe en prépa, mais la situation en collèges et lycées. L'anomalie, ce sont des salaires inférieurs à ce que devraient être ceux de cadres recrutés à bac + 5, salaires gelés depuis 2010. Après des années d'alourdissement de la charge de travail pour tous, un seul mot d'ordre : réduction des heures de cours pour tous ! Augmentation des salaires pour tous !

La philosophie du projet est loin de nos revendications : le SNES-FSU doit peser de toutes ses forces pour sa transformation profonde et, si ce n'est pas possible, pour son retrait. En effet ressurgissent définitions locales de missions par le CA, lettres de mission, développement des primes, prescriptions par les chefs d'établissement de temps de travail supplémentaire au nom de nouvelles missions hors enseignement désormais « reconnues » : **l'ensemble de ces dispositions s'inscrit dans la parfaite continuité de la loi Fillon de 2005,** comme si on voulait généraliser les modalités de management et de fonctionnement du dispositif ECLAIR.

Le Snés appelle à débattre partout de ce projet (lire notre dossier pages 2 à 5) pour décider d'un plan d'action dès la rentrée de janvier.

Karine Boulonne

CALENDRIER : DES NÉGOCIATIONS FINIES AVANT D'AVOIR COMMENCÉ

Le ministère a transmis des documents préparatoires aux organisations syndicales le lundi 18 novembre 2013, pour un premier temps d'échange le 22 novembre. Le 2 décembre avait lieu le deuxième – et dernier – groupe de travail sur ces documents. Le décret est en préparation, et pourrait être publié très rapidement, le ministre souhaitant que la préparation de la rentrée 2014 en tienne compte. Quelques semaines pour réécrire un dispositif de 60 ans d'âge, portant à la fois sur nos missions, les horaires et la rémunération : quels mots employait-on lorsque la droite se permettait un tel mépris ? Ah, oui : « mépris ».

TEMPS DE TRAVAIL : ANNUALISATION ?

Le premier document de travail du ministère mentionnait « 1607 heures » annuelles comme horaire de référence. Cette volonté manifeste d'annualisation de notre temps de travail a été reformulée dès que le SNES a levé un sourcil. Ferions-nous si peur au gouvernement ? Ou s'agit-il d'une « concession » programmée afin de maintenir l'essentiel ? La référence à la « réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique » dit en fait... la même chose ! Quant à « l'horaire hebdomadaire de référence », l'expression ne dit pas la même chose que « maximum de service hebdomadaire »... elle légalise ce qui pour l'instant n'était qu'une entorse à la règle, à savoir des variations d'heure d'une semaine à l'autre.

TEMPS DE TRAVAIL : AUCUNE DIMINUTION !

Alors que le « burn out » ou l'épuisement au travail guette de plus en plus de collègues chaque année, du fait de nouvelles tâches ou de programmes déments, alors que le ministère lui-même évalue à plus de 41h le temps de travail hebdomadaire des enseignants, aucune diminution du temps de service n'est annoncée. De plus, ces heures impliquent la prise en charge de plus de classes qu'avant, avec plus d'élèves dedans, donc plus de copies, plus de cours à préparer, plus de fatigue... (lire notre analyse p.4-5). EXIGEONS UNE REDUCTION DU TEMPS DE SERVICE POUR TOUS !

TEMPS DE TRAVAIL : ALOURDISSEMENT !

Au nom d'une « mise à plat » et de plus de « transparence », le projet prévoit la suppression de multiples « décharges horaires » : suppression des heures de labo, heures de vaisselle, cabinet d'histoire, etc. ; suppression de l'heure de 1^{ère} chaire, de la minoration pour effectifs pléthoriques... Pour les remplacer ? Pour l'heure de 1^{ère} chaire, une pondération de 1,1 (1h effectuée en cycle terminal compte 1,1 dans le service). Mais en dessous de 10h, cela ne donne que des « fractions d'heures », donc un paiement en fractions d'heures sup au lieu d'une décharge. Et bien des collègues y perdront (l'heure de 1^{ère} chaire correspond à 6 heures dans le cycle terminal contre 10 avec le nouveau système). Certes, il n'y aurait plus de notion de classe parallèle et toutes les heures seraient prises en compte mais cela ne compensera que très légèrement le passage à 10h pour obtenir 1h, vu le sort très aléatoire réservé par la réforme des lycées aux groupes... Les décharges disciplinaires, elles, seraient remplacées par des indemnités... probablement inférieures à une HSA. Du travail en plus, comme avant, mais payé moins qu'avant. Ça c'est moderne !

MAJORATIONS / MINORATIONS : RISQUES MAINTENUS...

Majorations de service : elles disparaissent et c'est à porter au crédit de notre mobilisation ! Les minorations pour effectifs pléthoriques seraient remplacées par une indemnité. Inacceptable !

Projet de nouveaux statuts :

Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Ou qu'il est trop vieux. Même chose avec les décrets de 50 : obsolètes.



GT6 enseignants du second degré - 6 12 2013

Extrait

Les enseignants du second degré effectuent trois types de missions :

- * Une mission d'enseignement ;
- * Des missions liées à l'activité d'enseignement ;
- * Des missions complémentaires liées à des responsabilités dans et hors de l'établissement d'affectation.

L'ensemble de ces missions constitue la déclinaison, pour les corps concernés, de la réglementation sur le temps de travail applicable à l'ensemble de la fonction publique.

1. La mission d'enseignement : la mission principale

(...) La mission d'enseignement s'effectue dans le cadre d'un horaire hebdomadaire de référence de 18 heures (sauf pour les agrégés 15 heures (...)) et les professeurs documentalistes 36 heures dont 6 heures réservées aux tâches de relations avec l'extérieur pendant l'année scolaire.

Ces heures intègrent toutes les formes d'intervention pédagogique devant les élèves quels que soient les effectifs du groupe d'élèves concerné : cours en classe entière, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux en ateliers, chorale, dispositifs d'aide pédagogique (aide ou accompagnement personnalisé). Les activités d'enseignement au-delà de l'horaire de référence sont rémunérées en HSA ou HSE (Les HSA sont des « heures supplémentaires année » effectuées hebdomadairement sur l'ensemble de l'année scolaire, alors que les HSE « heures supplémentaires d'enseignement » sont réalisées de façon ponctuelle).

Un enseignant peut être tenu d'effectuer une HSA supplémentaire.

Extrait

GT6 enseignants du second degré - 6 12 2013



Un allègement du service d'enseignement est maintenu pour les enseignants qui exercent des compléments de service dans un autre établissement.

La réduction de service actuelle accordée aux professeurs de SVT et de sciences physiques en collège pour la préparation des laboratoires (dans le cas où il n'y a pas d'agent de laboratoire) sera prise en compte par une indemnité spécifique.

Toutes les heures d'enseignement sont équivalentes, qu'elles s'effectuent en classe entière, en TD (travaux dirigés), en TP (travaux pratiques), en atelier. La taille des classes et des groupes n'intervient plus dans le calcul du service. Cependant, la réalisation de 6 heures devant une classe entière dont l'effectif est élevé (plus de 35 élèves) sera prise en compte par une indemnité spécifique. (...)

Cependant, les heures effectuées peuvent comprendre une charge de travail particulière et donc conduire à une pondération :

- (...)
- En STS (section de technicien supérieur), la charge de préparation aux examens exige aussi un temps de préparation, d'évaluation et de suivi des élèves. Une pondération de 1,25 est retenue comme actuellement. L'heure de première chaire n'a pas à être retenue puisque son principe est déjà compris dans la pondération.
- En classes du cycle terminal du lycée général et technologique (hors EPS), une pondération de 1,1 est retenue pour prendre en compte le temps de préparation, d'évaluation et de suivi des élèves pour le baccalauréat dans la limite d'une heure.

REVALORISATION SALARIALE ?...

La question de la revalorisation salariale est soigneusement évitée par le ministère. En revanche, on voit apparaître de multiples « indemnités », qui obéissent à une logique d'individualisation (récompenser les « méritants ») et de « management ». Et qui risquent fortement de ne pas compter pour la retraite...

CPGE

Plus d'un millier dans les rues de Lille lundi 9 décembre, 85 % de grève en moyenne avec plusieurs lycées à 100 % (Gambetta-Carnot à Arras, Mariette à Boulogne, Watteau et l'Escaut à Valenciennes, ...) ou pas loin (Faidherbe Lille, Châtelet Douai ...), reconduction le mardi 10 et le mercredi 11, etc., le mouvement des classes prépas dans l'académie de Lille est sans précédent.

Reçus à 2 reprises par le directeur de cabinet du Recteur, les enseignants ont pu faire valoir le rôle d'ascenseur social que remplissent les CPGE depuis que leur nombre a été multiplié et qu'elles se répartissent sur l'ensemble du territoire de la région. Leurs élèves sont dorénavant à 30 % des boursiers. Si dans l'immédiat, leurs salaires pourraient baisser de 10 à 20 % (quel salarié accepterait cela ?), ils ont également expliqué qu'ils n'étaient que la partie émergée de l'iceberg : le projet Peillon concerne tous les enseignants du secondaire !

danger travaux !

Le ministre veut imposer au pas de charge une nouvelle définition de nos statuts, de nos obligations de service. Bienvenue dans la « modernité ».

EDUCATION PRIORITAIRE : DES MIETTES... À QUEL PRIX ?

GT6 enseignants du second degré - 6 12 2013

Extrait

Dans les établissements les plus difficiles sur le plan social et scolaire qui seront déterminés dans le cadre de la réflexion sur l'éducation prioritaire, un principe de pondération s'appliquera également. Il permettra de dégager du temps pour le suivi des élèves et le travail en équipe dans le collège et dans le réseau d'éducation prioritaire. Une pondération de 1,1 est retenue.

D'un côté...

Le ministre annonce une réduction des heures de cours en éducation prioritaire. Chaque heure de cours effectuée « compterait » pour 1,1 heure. Un enseignant dont le maximum de service est de 18 heures de cours pourrait ainsi voir ramener son service à 16,5 heures hebdomadaires, et toucher 0,15 heure supplémentaire (16,5 x 1,1 = 18,15).

De l'autre...

...il s'apprête à sortir des dizaines d'établissements de l'éducation prioritaire. Ce qui se traduira par une augmentation importante des effectifs par classe, dans un contexte déjà difficile, et par la disparition des primes ZEP. Dans l'académie de Lille, nous pourrions passer de 95 collèges classés RRS à 34 ECLAIR!

VERS UNE ÉPIDÉMIE DE RÉUNIONS

Le projet de décret liste un ensemble de réunions devenant officiellement obligatoires : réunions parents-professeurs, réunions « d'équipes pédagogiques » (d'une classe, ou d'une discipline) en plus des conseils de classe, « temps de travail en équipe pluri-professionnelle ». Aucune limite n'est fixée : n'importe quel chef d'établissement zélé (et il en existe quelques-uns...) pourra imposer un nombre illimité de ces réunions aux personnels, sans que ceux-ci puissent s'y soustraire, puisqu'elles deviennent explicitement « obligations de service ». Nous allons passer notre vie dans notre établissement...

Extrait

GT6 enseignants du second degré - 6 12 2013



Ces missions font partie des obligations de service de tous les enseignants. Elles comprennent :

- Les activités de préparation et de recherche pour réaliser les heures d'enseignement.
 - Les activités d'évaluation des élèves de leur établissement. Elles comprennent les temps d'élaboration des sujets et de surveillance des épreuves d'examen.
 - L'aide au travail personnel des élèves et leur suivi. Les enseignants aident les élèves dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation. A ce titre, ils participent aux conseils de classe et/ou de cycle de leurs élèves et aux réunions pédagogiques et éducatives impliquant leurs élèves.
 - Les temps d'information des parents d'élèves. Les enseignants les aident à suivre la scolarité de leurs enfants. Pour cela, ils participent aux réunions collectives parents professeurs de l'établissement ou des classes dont ils ont la charge. Ils reçoivent également les familles qui font une demande individuelle pour faire le point sur la situation de leur enfant.
 - Les temps de travail en équipe pédagogique. Les équipes pédagogiques sont constituées des enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire. Pour cela, ils participent aux différentes réunions d'équipe et mettent en oeuvre des modalités communes de travail dans le respect de leur liberté pédagogique.
 - Les temps de travail en équipe pluri-professionnelle associant les personnels de santé, sociaux, d'orientation et d'éducation, notamment dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement et du contrat d'objectifs.
 - Le suivi des élèves pendant les périodes de formation en milieu professionnel.
 - Les activités de partenariat proposées par les membres de l'équipe pédagogique engagés dans le projet, dans le cadre des actions décidées par le conseil d'administration.
 - La participation aux actions de formation continue bénéficiant aux personnels.
- Les modalités d'exercice de ces missions, qui doivent répondre à un objectif réel d'efficacité, seront précisées par une circulaire.

LES DÉCRETS DE 1950 :

ANACHRONISME OU DIGUE PROTECTRICE ?

Nos statuts actuels nous assurent une définition hebdomadaire des services et un maxima d'heures de cours par semaine. Mais leur rédaction floue permet des dérives (comme les récentes « majorations » en lycée). Actés en 1950, nos services n'ont connu depuis aucune amélioration, lors du passage aux 39 puis 35 h notamment. Pire, les diminutions des heures disciplinaires et l'évolution des métiers ont énormément accru notre charge de travail.

Ces décrets posent cependant d'utiles garde-fous : un service inférieur au maxima peut être complété dans la même discipline, mais dans la même commune (toute autre possibilité doit être laissée au choix de l'intéressé, même si les chefs d'établissement semblent l'ignorer). La bivalence est également possible pour compléter un service incomplet, mais l'enseignement dans une autre discipline ne peut se faire que dans le même établissement, sauf choix contraire de l'intéressé.

Surtout, ces statuts, définis nationalement, mettent les personnels à l'abri des pressions locales.

LE TEMPS DES MANAGERS

Le projet de décret annonce la définition locale ou académique de certaines missions (formateur, tuteur) : une partie de nos statuts ne serait donc plus définie nationalement ! Dans la droite ligne des Fillon, Darcos, Châtel, le projet de décret donne un pouvoir accru au chef d'établissement pour devenir un « manager » local assisté de ses « hiérarchies intermédiaires » : profs qui recevront une « lettre de mission » et une indemnité pour devenir « référent » ou « coordonnateur de cycle »... autrement dit, « chefs » de leurs collègues... Vous vous croyiez professeurs de l'Éducation Nationale ? Vous êtes enseignants d'un établissement particulier, avec « missions » et « objectifs » fixés par le chef d'établissement... Mais, ça y est, vous êtes moderne !



GT6 enseignants du second degré - 6 12 2013

Extrait

Les enseignants peuvent être amenés à effectuer des missions complémentaires. Elles correspondent à des responsabilités particulières et font l'objet d'une rémunération sur le plan indemnitaire :

a) Les missions au niveau établissement :

- La mission de professeur principal indemnisée par la part variable de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE).
 - Les missions présentées au conseil d'administration sur proposition du conseil pédagogique, donnant lieu à une lettre de mission par le chef d'établissement à l'enseignant désigné sur la base du volontariat :
 - Coordonnateur de discipline.
 - Coordonnateur d'un cycle ou d'un niveau d'enseignement.
 - Référent (culture, numérique, décrochage...).
 - Toute responsabilité proposée par le conseil pédagogique et arrêtée par le chef d'établissement.
 - Dans certains cas, lorsqu'une mission est jugée importante en termes de temps de travail, le conseil d'administration peut proposer en contrepartie un allègement du service d'enseignement. La décision revient alors au recteur.
- Une circulaire rappellera qu'une attention particulière doit être accordée aux coordonnateurs de discipline notamment pour celles qui nécessitent une organisation particulière (exemple des coordonnateurs d'EPS).

b) Les missions au niveau académique :

- Les missions complémentaires peuvent également s'effectuer au niveau académique. Elles sont alors sous la responsabilité du recteur. Elles peuvent alors prendre la forme :
- D'une indemnité (exemple du tutorat pour les fonctionnaires stagiaires).
 - D'un allègement du service d'enseignement s'agissant de missions lourdes nécessitant un temps de travail important (exemple des formateurs académiques, des responsables académiques, des conseillers pédagogiques du second degré,....).

Souriez, vous êtes annualisés !

Qu'est-ce que l'annualisation ?

C'est le passage d'un horaire maximum hebdomadaire régulier (18 ou 15h) à une somme d'heures annuelle à accomplir. Ainsi, même si subsiste un horaire hebdomadaire de référence, les heures qui n'auraient pu être faites dans la semaine pour des raisons diverses (élèves absents par exemple) doivent absolument être rattrapées sur l'année, y compris lorsqu'il s'agit de jours fériés.

Les chefs d'établissements en rêvent

« Concernant la réglementation, le décret qui fixe à 1607 h les obligations des fonctionnaires pourrait suffire comme cadre initial de discussions. En tout cas, cette annualisation permettrait de moduler les services en fonction de la situation personnelle des professeurs (début ou fin de carrière, aspects médicaux...). De plus, la référence à la norme commune aurait le mérite d'accréditer, aux yeux de tous que les professeurs ne font pas « que » 15h ou 18h. » (*Direction n° 212 de novembre 2013, bulletin national du SNPDEN-UNSA, syndicat majoritaire des chefs d'établissements*) Mais pourquoi en rêvent-ils ?

- la flexibilité qu'elle supposerait leur permettrait de nous imposer les remplacements de nos collègues, notre propre remplacement la semaine suivante, de rattraper les heures de cours non faites à l'occasion d'une sortie, etc.
- nous serions corvéables à merci et réquisitionnables à tout moment par le chef d'établissement, ce qui lui donnerait un moyen de pression sur nous (« donnant, donnant » : c'est en effet à lui que reviendrait la comptabilisation de nos heures).

Pourquoi la refusons-nous ?

- Parce que nous sommes des salariés et, qu'à ce titre, nous avons des droits et notamment, celui d'avoir une vie privée en dehors de notre métier et donc de refuser toute flexibilité.
- parce que l'annualisation de nos heures dénaturerait notre métier : comment peut-on laisser croire qu'un bon suivi des classes et une bonne organisation de nos progressions pourraient se satisfaire de semaines déséquilibrées et donc surchargées pour certaines ?
- parce que la définition hebdomadaire de nos services est une garantie contre la mainmise locale des chefs d'établissement sur notre temps de travail ; une fois le service hebdomadaire défini pour l'année à l'occasion de la remontée des VS, difficile de nous demander plus.

Odile Deverne

Les temps de travail des enseignants Derrière les chiffres...

par Romain Gény

« Oh, avec 18h par semaine, et deux mois de vacances, ça va, vous vous la coulez douce ! »... Qui n'a jamais eu à subir ce genre de remarque, mi-agressive mi-envieuse, dans son entourage ? Bien sûr, nous répondons « travail invisible », préparer les cours, corriger les copies... Mais il y a beaucoup d'autres tâches, que parfois nous-mêmes ne voyons plus, et qui prennent, elles aussi, beaucoup de temps. En fait, le ministère les liste et les quantifie à l'aide d'enquêtes. Le résultat : 41h17 de travail par semaine en 2010 pour les enseignants (tous corps confondus). Contre 39h47 en 2002. Soit une hausse de 4,3 %, « reconnue » par la dégradation continue du pouvoir d'achat sur la même période. Mais il ne suffit pas de lister, il faut aussi cerner les logiques propres de chaque composante du temps de travail (voir tableau ci-dessous), pour comprendre quelle « charge » elles font peser sur les personnels.

	Travail dans l'établissement	Travail hors établissement
Travail contrôlé et obligatoire	Travail contraint posté (heures de cours - le service -, réunions obligatoires)	Travail contraint libre (correction de copies, préparation de cours)
Travail non contrôlé et obligatoire	Travail contraint périphérique (travail de concertation, travail logistique, travail administratif)	Travail libre (formation personnelles, lectures, approfondissement du travail contraint libre)

D'après F. Lantheaume, C. Hérou, *La souffrance des enseignants*, PUF, 2008

Les heures de cours : intensité de l'engagement pour « faire tenir les cours »

Typique en cela des métiers de relation de service en face à face, le travail « contraint posté » (essentiellement les heures de cours) demande un engagement personnel très intense, renouvelé à chaque heure de cours, avec chaque classe. On sait quelle énergie demande une « simple » heure de cours, parce que l'enseignant doit être en permanence dans l'engagement (pour « enrôler » les élèves, faire le cours) et la distanciation (pour « surveiller » ce qui se passe, analyser « en direct » son activité, et « tenir » la classe). Et oui, adopter cette « double posture » pendant 18 heures par semaine, c'est

épuisant, et c'est trop. Nous l'avions dit lors de la « mise à temps plein » des stagiaires, mais cela vaut pour les titulaires. Il faut diminuer cette composante du temps de travail des enseignants.

Le « travail contraint libre »... hausse quantitative et empiètement sur la vie personnelle.

Les tâches « hors-enseignement » représentent plus de la moitié du temps de travail. Et elles correspondent surtout à du « travail contraint libre » qui, comme son nom l'indique, engendre un « vécu » ambivalent : on maudit l'empiètement du travail sur le temps libre, mais on apprécie en même temps la « liberté » de pouvoir « organiser son temps comme on veut »... Et surtout de pouvoir travailler où on veut. Passer plus de temps dans l'établissement ? L'idée ne déclenche que très rarement l'enthousiasme.

Mais ce travail en partie « libre » est aussi fortement « contraint », notamment par les conditions du « travail posté ». En 2010, les certifiés passent ainsi plus de 15h par semaine à préparer des cours et corriger des copies, contre environ 13h20 en 2002. Une hausse de 15 %, qu'on peut expliquer simplement : davantage de classes, de niveaux différents, à prendre en charge, et davantage d'élèves dans ces classes.

Faut-il faire reconnaître cet alourdissement de la charge de travail, sans le remettre en cause mais en demandant une compensation financière ? Faut-il plutôt le dénoncer, et exiger que cette charge de travail soit allégée, ce qui légitime encore plus la demande de diminution du temps de service ? Le ministère, dans ses projets, se contente de toute façon de décrire cette partie du travail, et de rappeler que c'est obligatoire. Merci bien.

Personnels de tous les établissements, réunissez-vous !

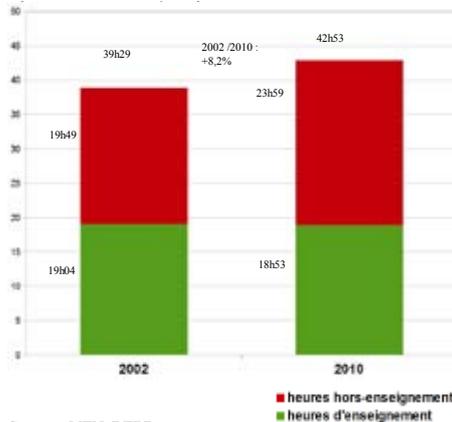
Il est difficile de repérer le temps consacré aux réunions diverses dans les chiffres du ministère. Mais la réalité de la multiplication des réunions est difficilement discutable. Et si c'était seulement le nombre et la durée de ces réunions... Mais qui ne ressent pas un doute croissant quant à leur utilité même ? Et combien de réunions dont l'enjeu essentiel semble être,

pour le chef d'établissement, de « peser » sur les équipes pour qu'elles appliquent sagement telle ou telle consigne ? L'attachement de l'administration à ces réunions semble souvent guidé par des logiques plus inavouables que de « favoriser le travail collectif » : imposer le « leadership » du chef d'établissement ; instrumentaliser le « travail collectif » pour « mobiliser les équipes » sur les objectifs officiels liés aux réformes.

En bref !

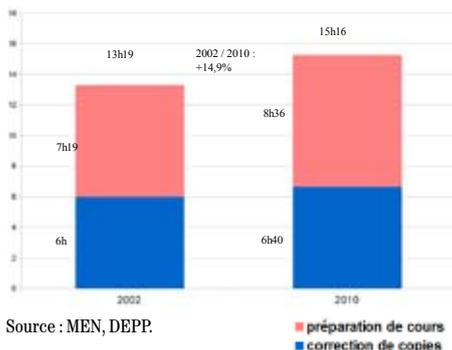
Hausse de la charge de travail pendant les cours. Hausse de la charge de travail autour des cours. Et le tout dans un contexte de diminution du pouvoir d'achat aggravée ces dernières années. Et face à ce triple constat, que propose le ministre ? De « reconnaître » que le métier d'enseignant s'est « diversifié », et de transformer en contraintes réglementaires des pratiques qui ont contribué à dégrader nos conditions de travail. Ce n'est pas ce dont les personnels ont besoin, et pour cause. Ce dont les personnels ont besoin, c'est d'une diminution du temps de travail, et d'une hausse des salaires. Maintenant.

Graphique 1
Temps de travail hebdomadaire moyen des professeurs certifiés



Note : le total est supérieur à la somme des composantes ici retenues, parce qu'on n'a pas fait apparaître les décharges et interventions ponctuelles en HSE.

Graphique 2
Temps hebdomadaire moyen consacré aux corrections de copies et préparation de cours, professeurs certifiés



Gilbert, conseiller en formation continue des adultes au GRETA des terres d'Opale

Le Snes : En quoi consiste l'annualisation dans les GRETA ?

Gilbert Carbonnier : Les personnels formateurs sont soumis à une annualisation de leur temps d'intervention face aux stagiaires. Les formations se déroulent soit par année scolaire (et comme en formation initiale, l'emploi du temps peut être fixé hebdomadairement), soit de manière ponctuelle, à durée variable (de quelques jours à plusieurs mois). L'emploi du temps des formateurs est donc soumis aux exigences des commandes de formation et varie tout au long de l'année.

Le Snes : Quelles sont les conséquences en termes financiers et d'organisation du travail ?

G.C. : La durée hebdomadaire d'intervention d'un formateur peut aller du « sans activité » (lorsqu'il n'y a pas de formation en cours) à une durée maximale de 28h face à des stagiaires. Il n'y a pas de primes pour acceptation d'emplois du temps aussi fluctuants !

Le salaire est mensualisé, quel que soit le niveau d'activité du formateur. Un relevé d'heures mensuel permet de suivre la réalisation du volume d'heures dues. Au-delà, ce sont des heures supplémentaires, que le formateur peut accepter ou refuser (mais il subit une forte pression au nom de la « continuité de service »). Le volume d'heures supplémentaires est relevé et payé en fin d'année civile.

Si le volume horaire global dû n'a pas été atteint en fin d'année, l'employeur ne peut exiger un report du solde d'heures sur l'année suivante (dérives parfois constatées !). Ces heures sont perdues pour le GRETA. Par contre, s'il y a répétition d'un solde négatif chaque année, l'employeur peut revoir les conditions de l'emploi et abaisser la quotité avec retour partiel ou total en formation initiale ou passage à temps partiel pour un contractuel.

Le Snes : Cela influe-t-il sur les relations aux stagiaires et à la hiérarchie ?

G.C. : Chaque stagiaire bénéficie d'une formation personnelle et adaptée et d'un suivi individualisé (cahiers des charges des financeurs de formation). Le formateur a donc un travail important de préparation, d'écoute, de réponses individuelles, d'évaluation et de conseils. Le temps dégagé hors période d'activité intense devrait permettre aux formateurs de créer des outils pédagogiques communs, de se former... Mais ces tâches sont souvent renvoyées sur le temps libre, au-delà des 648 h ou 810 h !

Le Snes : Comment les formateurs vivent-ils cette annualisation de leur temps de travail ?

Les formateurs souhaitent bénéficier de temps pour la préparation, l'évaluation et la rédaction des bilans et plans d'action. Ce temps est de plus en plus réduit, et il n'est pas rare de constater des débordements qui outrepassent le plafond des 28 h hebdomadaires, allant jusqu'à 35 voire 40 h par semaine face à des stagiaires !

Avec l'annualisation, les conditions de travail se sont nettement dégradées et on observe de l'abus dans certaines prestations comme l'orientation professionnelle (définition de projet professionnel, accompagnement vers l'emploi, VAE, bilans de compétences...), où la hiérarchie considère que les heures réalisées face à des stagiaires ne sont pas des heures d'enseignement, mais des heures d'autres activités sur la base d'un compteur annuel de 1 575 h (soit 35 semaines de 35 h) comparables aux contrats administratifs ! C'est inadmissible !

Ces dérapages sont de plus en plus fréquents dans les GRETA, pour des raisons souvent invoquées de maintien de leur équilibre financier, et donc de réduction des heures supplémentaires, et par comparaison avec les organismes de formation privés concurrents qui ont une base annualisée de 1 160 h d'enseignement sur la base de 35 h hebdomadaires de présence dans le centre de formation !

Sophie, Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) dans un collège du bassin minier de Lens

Le Snes : Ton contrat est annualisé. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour toi ?

Sophie : Je suis à temps partiel. Mon contrat prévoit 803 h annuelles à effectuer avec les élèves handicapés ou dans des activités au sein de l'établissement. J'ai un planning à l'année qui indique le nombre d'heures à effectuer chaque semaine. Toutes les semaines ne sont pas identiques. Quand il y a un jour férié, les heures que je n'ai pas effectuées ce jour-là sont faites un autre jour de la semaine ou lors d'une autre semaine. Mon emploi du temps change donc souvent, des semaines à 22 h, d'autres à 23 h, d'autres à 17 h... J'ai l'impression de n'avoir droit à rien. Comme les autres personnels, je bénéficie de ma journée de libre quand il y a un jour férié mais comme les heures doivent être faites dans l'année, au final, je n'ai pas l'impression d'avoir bénéficié de quoi que ce soit.

Echo des établissements

Collège George Sand, Béthune : pas sans les profs !

En janvier 2013, notre chef d'établissement nous a imposé, et ce sans aucune concertation préalable, une nouvelle organisation de fonctionnement de notre EPLE.

En effet, a été mis en place un dispositif « une salle, une classe » pour l'ensemble des élèves du collège. Un dispositif qui se veut une déclinaison au collège de l'organisation scolaire des écoles primaires.

Très vite sont apparus des dysfonctionnements (problèmes de sécurité, déperdition de la qualité et du temps d'enseignement, etc.), les collègues devant changer de salle à chaque cours ; nous en avons fait part à notre direction qui est restée totalement sourde à l'ensemble de nos propositions.

S'en sont suivies des pressions, devenant insupportables, nous conduisant à nous organiser syndicalement et à travailler en intersyndicale.

Rapidement, aidés par la section académique du SNES-FSU, intervenue dans notre EPLE au cours d'une réunion d'information syndicale, nous avons formé une section syndicale, ce qui nous a permis en étroite collaboration avec la section départementale du Pas-de-Calais, de nous organiser, de connaître nos droits afin de pouvoir nous défendre.

Suite à la rédaction d'un courrier adressé au recteur nous avons obtenu une 1^{ère} audience auprès du DASEN ce qui nous a permis, épaulés d'un représentant SNES-FSU, de lui exposer cette situation conflictuelle ainsi que les inconvénients de ce dispositif imposé.

Cet entretien nous a permis d'obtenir la limitation de ce dispositif aux 6^{èmes} et 5^{èmes} à la rentrée de septembre.

Cette première victoire a galvanisé nos troupes et face à la surdité totale de notre chef d'établissement nous avons décidé d'un mouvement de grève fin octobre aboutissant à l'obtention d'une seconde audience auprès du DASEN.

Celle-ci s'est déroulée fin novembre, là encore avec le soutien d'un représentant départemental SNES-FSU. Nos revendications ont été écoutées et en attendant une évolution favorable, la mobilisation des enseignants reste entière.

Didier Zietek, S1



Rapprochement des lycées Baudelaire et Jean Moulin de Roubaix : un nouveau projet repoussé

Il a fallu attendre le 9/10, au lycée Baudelaire, pour que les proviseurs des 2 lycées nous présentent le projet du rectorat (dans le cadre de la refonte du bassin de Roubaix-Tourcoing) : « Surtout pas pour supprimer des postes mais pour lutter contre le privé », un « rapprochement » des 2 lycées prévoyait de transférer les 2^{des} et la filière S de J. Moulin à Baudelaire, et la filière ES de Baudelaire à J. Moulin... bizarrement, un même projet, repoussé en 2009, ne prétendait pas, lui, lutter contre le privé, mais affichait clairement un objectif de rationalisation et d'économies...

Ambiance houleuse à Baudelaire et à J. Moulin, où les profs ont fait comprendre aux proviseurs qu'ils n'étaient pas dupes : fragiliser les deux établissements en leur supprimant des filières, quelle belle manière de lutter contre le privé !

Ce rapprochement aurait en effet eu plusieurs conséquences désastreuses :

- fuite vers le privé des parents anticipant le risque de changer d'établissement après la seconde (pour poursuivre en filière ES).
- fragilisation du lycée Jean Moulin qui perdait ainsi ses secondes et sa filière S.
- fragilisation du lycée Baudelaire qui perdait sa filière ES.

Lors du CA du 5 novembre, à Baudelaire, nous avons refusé ce projet en faisant voter un « vœu » s'opposant au projet de rapprochement : 21 voix pour, 1 abstention, 1 contre !

Réponse du rectorat : projet « reporté »... les « conseils d'enseignement » des deux lycées d'une part et des élus du CA de Baudelaire d'autre part seront reçus fin Janvier...

Désormais, l'option qui semble avoir la faveur du Rectorat serait celle du regroupement à Baudelaire des classes générales de J. Moulin à moyen terme. Mais les informations à ce sujet sont contradictoires et le manque de transparence est évident. Il est en tous cas certain qu'un rapprochement entraînerait des suppressions d'heures-postes alors que le bassin de Roubaix-Tourcoing aurait besoin d'heures en plus !

le S1 du lycée Baudelaire

Lycée C. Desmoulins, Le Cateau : « le proviseur muté au rectorat »

Après 3 ans pendant lesquels la sérénité avait déserté l'établissement, les autorités rectorales sont venues le 28 novembre au lycée annoncer la fin de l'enquête administrative demandée en juillet dernier par le recteur.

Comme ce dernier est le seul destinataire des conclusions, point de compte rendu mais l'annonce que « le proviseur a demandé une affectation au rectorat », que « ses compétences y étaient attendues depuis longtemps », qu'il s'agit « d'une promotion », qu'il n'y a pas eu « faute ». Ces décisions n'ayant offi-

ciellement « rien à voir » avec l'enquête administrative.

Quoi qu'il en soit, le départ du proviseur a aussi coïncidé avec un changement d'ambiance dans l'établissement, le retour immédiat de personnels qui étaient en arrêt. C'est une lutte de plus d'un an qui a vu la formation d'une intersyndicale SNES-FSU- CGT- SNALC, la rédaction systématique d'écrits témoignant des incidents qui ont émaillé les trois ans de présence du proviseur dans le lycée, l'envoi au rectorat d'un épais dossier signé de 85 % des élus des professeurs au CA, dossier qui a déclenché l'enquête administrative, la mobi-

lisation sous forme de grève avec 53 % de grévistes malgré les difficultés d'organisation... Pour autant, il reste des procédures judiciaires qui ont été engagées par le proviseur contre des représentants syndicaux, ces derniers entendent faire reconnaître leurs droits en répondant des accusations portées contre eux, et en demandant à l'ex-proviseur des comptes quant à son comportement dans l'établissement. Le calme est revenu au lycée, mais la gravité des atteintes que les élus SNES-FSU dénoncent les oblige à poursuivre le combat devant la justice.

le S1 du lycée C. Desmoulins

Une absence de refondation peut en cacher une autre

Éducation prioritaire : ce qu'on aurait pu dire...

par Clothilde Dozier et Romain Gény

Au-delà du cadennassage en règle des « débats » organisés dans les établissements, le constat proposé par le ministère mérite un examen critique.

Le but de ces Assises ? « Etudier les conditions de faisabilité des leviers d'efficacité identifiés ». Lesquels évoquent furieusement une époque pas si lointaine puisqu'ils consistent à renforcer tout à la fois l'autonomie des établissements, la logique des contrats d'objectifs, l'enseignement par compétences, etc. (lire ci-contre). En somme, le modèle ECLAIR au carré.

Promouvoir le « modèle ECLAIR », pourtant, suppose une certaine souplesse intellectuelle. Des études, émanant du ministère lui-même, indiquent que les résultats des élèves scolarisés en ECLAIR chutent plus vite que dans les autres établissements.

La mixité scolaire, écartée de l'analyse

D'autre part, l'analyse du ministère commence en 2007, période de l'assouplissement profond de la carte scolaire... dont il n'est tenu aucun compte. Or les collèges classés RRS et RAR (devenus ensuite Eclair) ont subi une perte d'effectifs très importante depuis la mise en place de cette mesure. Ce sont la plupart du temps les « meilleurs » élèves, avec les familles les plus « mobilisées », qui font des demandes de dérogation à la carte scolaire (ou simplement s'en affranchissent).

Ces collèges, outre la diminution de leurs effectifs, ont donc accueilli une part croissante d'élèves faibles, scolarisés « entre eux ». Or cette homogénéité « vers le bas » est un type de « contexte scolaire » défavorable aux apprentissages des élèves de milieu défavorisé (qui, au contraire, progressent davantage dans les établissements plus « mixtes », socialement et scolairement).

S'ils avaient été véritablement consultés, les personnels auraient pu rappeler quels « leviers » ils ont parfois testés efficacement : des équipes pluri-professionnelles (assistants sociaux, COPSY, etc.) ; du temps pour la concertation plutôt que pour des tâches inutiles type « livret de compétences » ; la protection de la cohésion des équipes plutôt que la mise en compétition

des uns et des autres via lettres de mission, « préfet des études » et multiplication de primes ; la confiance et le soutien de personnels de direction plutôt qu'un management suspicieux et agressif.

En Éducation Prioritaire (EP), la remise en cause de l'autorité pédagogique est peut-être encore plus forte qu'ailleurs, l'« obligation de se justifier » plus fréquente face à des élèves pour qui les règles scolaires ne sont pas nécessairement évidentes. Face à ces situations épuisantes, les équipes attendent que les chefs d'établissement soient fermes sur le respect des règles par les élèves. Il s'agit d'assurer un « climat » serein où l'enseignant puisse se concentrer sur « l'exposition au savoir » (et non sur la discipline), seul vrai gage d'« efficacité » pédagogique.

Vaincre les difficultés localement ?

Est née avec les ZEP l'idéologie selon laquelle c'est « localement », par la « mobilisation des équipes et des partenaires », que l'on trouve des « solutions » aux problèmes « spécifiques » des élèves de tel ou tel établissement... Mais si les élèves ayant des problèmes, sociaux ou scolaires, sont plus nombreux dans certains établissements, les « problèmes » en question sont les mêmes partout. Les « difficultés scolaires » ou les « problèmes de comportement » sont identiques sur tout le territoire, parce que les causes sociales le sont aussi.

Vouloir combattre l'échec scolaire, c'est donc exiger une politique ambitieuse, nationale, qui rompe avec les phénomènes de compétition entre établissements, ou au sein de ceux-ci.

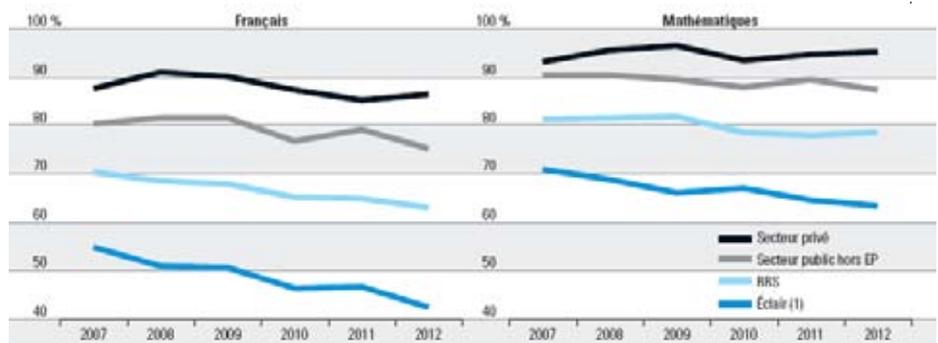
Assises de l'Éducation Prioritaire : priorité à la com'

Le 19 novembre dernier, le Recteur ouvrait les Assises de l'Éducation Prioritaire à l'Espe de Villeneuve d'Ascq, réunion censée faire la synthèse des assises locales d'octobre. Et qui a confirmé le verrouillage institutionnel constaté dans la majorité des collèges, les collègues ayant été invités à la dernière minute, sans avoir le temps de se concerter, et la parole officielle étant partout privilégiée via le choix orienté des rapporteurs, le cadre imposé de la réflexion et des solutions préconisées ou l'absence de liberté de proposition...

En ce sens, la journée du 19 novembre a elle aussi tenu ses promesses, le Recteur ayant d'emblée annoncé les « pistes » qui devraient être retenues par le Ministre : différenciation des moyens selon les spécificités et les contrats d'objectifs locaux, diminution du temps de travail pour les professeurs (mais en évoquant le problème du coût... d'où des retraites à effectuer ailleurs), profilage de postes et définition de missions spécifiques, autonomie à tous les niveaux y compris sur la durée de l'heure de cours, enseignement uniquement par compétences... Bref, la logique Eclair, sans remise en cause de l'assouplissement de la carte scolaire.

La FSU a été la seule organisation syndicale à porter son analyse de l'Éducation Prioritaire et ses propositions. Les annonces ministérielles sont prévues pour début janvier : la mobilisation des personnels est nécessaire !

Catherine Picuch



« Évolution de la proportion d'élèves qui maîtrisent, en 3^{ème}, les compétences de base en français et en mathématiques (en %) » Source : MEN, DEPP, 2013

FSU - CGT : ensemble dans les luttes et peut être... aux élections professionnelles

par Karine Van Wynendaele

Depuis des années, nous nous retrouvons dans les luttes aux côtés des syndiqués et des militants de la CGT Educ'Action avec qui nous partageons l'essentiel de ce qui nous fait agir quotidiennement : de la défense du métier et des conditions de travail dans l'Education nationale, à celle de la Fonction publique, de son statut, de ses emplois et du refus du nouveau management public sans oublier les questions interprofessionnelles comme les retraites ou la protection sociale.

Parce que les attaques sont rudes depuis des années, les victoires souvent maigres et lointaines, parce que

nous savons l'aspiration des salariés à davantage d'unité syndicale dans l'action et que nous reconnaissons la nécessité d'agir collectivement dans les luttes mais aussi dans toutes les instances où nous siégeons face à l'administration, le SNES-FSU a porté dans sa fédération, la FSU, depuis 2007 la proposition de s'adresser à la CGT Educ'Action pour lui proposer d'envisager des listes communes pour les prochaines élections professionnelles.

Ces élections auront lieu dans la semaine qui précède le 4 décembre 2014 et seront organisées, pour la première fois simultanément, dans les trois ver-

sants de la fonction publique (Etat, Territoriale et Hospitalière). Elles sont un moment important de la mesure de la représentativité syndicale et nous souhaitons, par cette démarche, afficher une volonté de rapprochement avec une organisation syndicale qui partage nos revendications d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale et notre conception du travail paritaire. Il s'agit bien de la concrétisation de ce qui nous rassemble quotidiennement sur le terrain, pour créer une dynamique dont nous espérons qu'elle donnera à nos syndicats et au-delà, à toute la profession, un élan pour les combats futurs.

Que fait le SNES-FSU ?

Au rectorat, il porte vos revendications... sur l'informatique...

Groupe de travail du 21 novembre

Le rectorat a réuni un groupe de travail, le 21 novembre pour présenter son projet de « charte informatique ». Celle-ci s'appliquera à tous les utilisateurs du système d'information de l'Académie. Elle ne modifie pas nos obligations statutaires, c'est un cadrage réglementaire.

Le SNES-FSU a pointé des problèmes rencontrés dans les établissements (chartes d'EPLI inexistantes ou obsolètes, utilisation d'outils informatiques non institutionnels, communication par mails, mots de passe échangés...).

La charte sera présentée lors d'un prochain CTA puis diffusée dans les établissements : il sera important d'avoir un moment d'échange pour assimiler ce qui doit réglementer les pratiques pour éviter toute dérive.

Michaël Colin

...et sur les examens

Le SNES-FSU réclamait depuis longtemps un Groupe de travail sur les examens ; il a eu lieu le mardi 19/11 ; nous étions seuls présents (les autres syndicats se désintéresseraient-ils de cette question ?). Nous avons donc porté nos revendications.

Les compte-rendus ont été envoyés à tous les syndiqués et nous avons pris en compte leurs remontées pour nous adresser à nouveau au rectorat sur plusieurs points.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le

fait qu'il est possible de profiter du listing d'émargement envoyé dans les établissements pour informer la Division des Examens et Concours de situations particulières quant à la correction du baccalauréat (temps partiel, problèmes de locomotion, etc.).

Odile Deverne

Dans les établissements, il va au plus près des personnels

Réfléchir ensemble à la situation du système scolaire, faire le point sur les obligations, et surtout les droits des personnels, s'organiser localement pour défendre ces droits et porter des revendications...

La section académique du SNES-FSU (le « S3 ») s'efforce de renforcer sans cesse sa présence sur le terrain, pour être à l'écoute des personnels, les représenter le plus fidèlement possible dans le respect des mandats du SNES-FSU, pour les former syndicalement et leur donner des armes pour se défendre au quotidien.

Trois illustrations :

- **les heures d'information syndicales** : des militants du S3 ont déjà participé à plus d'une dizaine de ces réunions d'établissements depuis la rentrée. Ne pas hésiter à nous contacter !

- **les stages thématiques d'information syndicale** : sur le rôle des élus en conseil d'administration (19 novembre dernier), sur la préparation de la rentrée scolaire (le 23 janvier prochain), mais aussi un stage histoire géographie qui a donné pleine satisfaction aux nombreux participants, tout comme le stage Voie technologi-

que (9 décembre) qui seront suivis d'un stage Langues Vivantes (16 janvier).

- **les stages de proximité** : plus de 20 réalisés l'an passé, déjà une dizaine depuis la rentrée, et au moins autant à venir en 2014... Des réunions d'une demi-journée, animées par les militants du S3, pour faire le point sur les droits et obligations des personnels, et sur la nécessité de s'organiser en section syndicale.

Karine Van Wynendaele

Dans la rue, il soutient les populations stigmatisées

Le jeudi 31 octobre 2013, au cours d'une manifestation exigeant une solution pour les Roms, un journaliste s'interroge : « pourquoi les organisations syndicales dans ce cortège ? ». Étonnante question quand on sait que les Roms se sont tournés vers le monde syndical en investissant la Bourse du Travail après avoir été expulsés du terrain où ils s'étaient installés, sans proposition de logement comme la loi le préconise pourtant. Une ordonnance du Conseil d'État (12 février 2012) place d'ailleurs l'hébergement d'urgence au rang d'une liberté fondamentale.

La vraie bonne question aurait été : comment se fait-il que les Roms soient organisés collectivement pour défilier dans la rue en portant leurs revendications ? C'est loin d'être fréquent, c'est même une première sur Lille.

Les organisations humanitaires apportent le soutien indispensable pour faire face aux situations d'urgence. Le syndicat apporte sa force aux revendications grâce à l'organisation collective.

Philippe Lestang

Rapport d'activité académique

Le rapport d'activité et le rapport financier académiques présentent l'activité syndicale menée par la tendance Unité et Action au cours des 2 dernières années (2012 et 2013). Ils doivent être soumis au vote des adhérents entre le 6 et le 24 février 2014. Chaque syndiqué a donc la possibilité de donner son avis sur l'orientation et l'activité syndicale académiques. Cette année, le vote académique aura lieu en même temps que le vote du rapport d'activité national, mais il s'agira bien de deux votes différents.

Les adhérents auront ensuite à élire, en mai, une nouvelle commission administrative académique (CAA), le « parlement du SNES » dans l'académie, dont le bureau et le secrétariat seront l'émanation. Ces derniers sont chargés de mettre en œuvre les orientations choisies et participent aux instances nationales par le biais de leurs représentants élus, pour faire entendre la voix des syndiqué-e-s de l'académie de Lille et porter leurs préoccupations et revendications spécifiques ou s'inscrivant dans un contexte plus général, comme c'est le cas actuellement dans le cadre de la remise en cause des décrets de 1950.

Le gouvernement a fait le choix de la continuité plutôt que celui du changement

Malgré le changement de majorité politique, les orientations choisies par le gouvernement maintiennent le cap fixé par le précédent et imposé par l'Union européenne : réduction des dépenses publiques, rigueur budgétaire et austérité.

Dans la fonction publique, les arbitrages budgétaires semblent favorables à l'Éducation mais ils ne compensent absolument pas la saignée de postes de la période précédente et s'inscrivent toujours dans une logique qui considère la dépense et l'emploi publics comme un handicap et non comme un atout (le budget 2014 affichera d'ailleurs un solde négatif si l'on prend en compte l'ensemble de la Fonction Publique). L'organisation de la fonction publique et des services publics continue à se faire selon les règles de management imposées au secteur privé et l'insupportable blocage des salaires des fonctionnaires se poursuit.

Dans le domaine de l'Éducation, les postes sont loin d'être suffisants au regard des besoins dans les établissements (postes vacants, remplacements, effectifs par classe). La dégradation des conditions d'exercice (service sur plusieurs établissements, hors discipline...) et l'alourdissement continu de la charge de travail depuis des années rendent la situation de plus en plus tendue et difficile pour les personnels.

Le gouvernement a également opté pour le maintien de réformes condamnées et com-

battues par les personnels : socle commun et livret personnel de compétences, réforme des lycées et de la voie technologique, dérèglementations diverses (dispositif ECLAIR impliquant un recrutement local par les chefs d'établissement), avenir du service public d'orientation toujours menacé...

La loi de rénovation de l'École votée en juillet 2013 constitue une attaque grave contre l'unité du 2nd degré en instituant un cycle CM1-CM2-6ème, qui sous prétexte d'échanges pédagogiques, constituera bientôt l'outil pour démanteler le collège, y imposer la bivalence, les pratiques et des enseignements par les personnels du premier degré.

Les batailles menées par la section académique depuis deux ans

La section académique du SNES de Lille a alerté régulièrement les collègues et dénoncé systématiquement les orientations choisies par le gouvernement lors de la réécriture de la loi de rénovation de l'École. Elle a notamment organisé la mobilisation des collègues enseignant en lycée contre les majorations de service qui voulaient imposer une hausse du temps de travail non rémunérée. Et, lorsque notre chère Marie-Jeanne Philippe a été appelée à des fonctions plus dignes d'elle, la section académique a su lui tirer son chapeau en organisant un grand pot de départ public et festif, avec en cadeau un aller-simple vers ailleurs ! Les attaques contre le baccalauréat, notamment par le biais des épreuves de langues vivantes, les groupes de compétences, les réformes désastreuses de la voie technologique,

la volonté de limiter la diversité de l'offre de formation demeurent au cœur de notre action. Le sort fait aux stagiaires a aussi beaucoup mobilisé le S3. En attendant la réduction de leur service à un mi-temps l'an prochain, nous avons réussi à faire basculer du mercredi au jeudi la journée de formation hebdomadaire, permettant aux stagiaires d'avoir au moins le mercredi après-midi libre.

En collège, nous avons continué à informer et expliquer notre refus du livret de compétences et de la note de vie scolaire.

Ces batailles sont encore en cours et les collègues nous font savoir quotidiennement qu'ils partagent cet engagement (il n'y a qu'à voir leur satisfaction à l'annonce de la suppression de la note de vie scolaire suite au Conseil Supérieur de l'Éducation le 6 décembre 2013).

La section académique a aussi agi pour dénoncer les contrats d'objectifs : cette campagne a été suivie par les collègues dans les Conseils d'administration, obligeant le rectorat à réviser sa position pour s'asseoir encore plus ouvertement qu'à l'accoutumée sur le respect du fonctionnement démocratique des EPLE, en validant ces contrats malgré l'avis contraire de nombreux CA. Il n'est jamais inutile de faire apparaître les manoeuvres de basse politique pour ce qu'elles sont.

L'accroissement des décisions locales et des pratiques de management expliquent les pressions accrues de certains chefs d'établissement sur les collègues : nos interventions pour défendre les collègues et les aider à s'organiser pour résister au quotidien sont de plus en plus fréquentes. Ce n'est pas le chef d'établissement du lycée du Cateau, officiel-

lement « détaché » fin novembre 2013 auprès du rectorat – en réalité débarqué de « son » lycée suite à un conflit dur avec l'équipe - qui dira le contraire !

Cofondateur de RESF, le SNES-FSU s'efface derrière le sigle commun mais agit en permanence, alerte sans relâche les collègues, publie et contribue à la mobilisation et à la défense active des élèves en danger d'expulsion.

Parce qu'elle porte depuis des années le projet de rapprochement avec les organisations syndicales de lutte et de transformation sociale, la section académique continue de prendre les initiatives nécessaires pour organiser des actions syndicales communes sur des bases revendicatives fortes.

Dans le cadre des permanences syndicales comme des commissions paritaires (les élus du SNES-FSU sont majoritaires dans les CAPA

grâce à votre vote aux élections professionnelles), les interventions de nos militants sont nombreuses pour essayer d'améliorer des situations dans le respect des règles et dans la transparence. Ce fut le cas notamment en juin 2013 pour la hors-classe : les élus SNES-FSU ont obtenu une nette amélioration pour les promus, l'augmentation du nombre de promotions pour les CPE et l'engagement du rectorat d'adopter un nouveau barème pour l'an prochain.

Les outils d'un syndicalisme combatif et exigeant

Une profession mieux informée et mieux organisée collectivement réussit davantage à défendre ses droits et à se faire entendre. La section académique en a fait l'une de ses priorités. Elle organise des heures d'info syn-

dicales et des stages partout dans l'académie : plus de 30 stages par an rassemblant plusieurs centaines de participants, ce qui indique un engouement croissant et une volonté des collègues de réagir ensemble.

Les publications académiques et le site (très fréquenté, notamment la lettre d'info électronique du dimanche soir) ont été renouvelés pour en faire des outils indispensables de l'information, de l'organisation des luttes dans les établissements et dans l'académie.

Les congrès académique sont aussi un temps fort de notre vie démocratique et un moment privilégié pour déterminer ensemble nos orientations et notre stratégie pour combattre les régressions, conquérir des droits nouveaux et affirmer notre projet pour le service public d'éducation nationale.



Rapport financier académique

Ce bilan financier couvre les deux derniers exercices : celui du 01/09/2011 au 31/08/2012 et celui du 01/09/2012 au 31/08/2013.

Rappelons que depuis quatre ans la comptabilité du S3 est agrégée à celle du S4 et que toutes les sections académiques utilisent le même logiciel comptable. Cela permet une plus grande transparence et un contrôle simplifié.

A la rentrée 2012, un nouveau trésorier adjoint : François Duceppe-Lamarre a remplacé François Mortier, partie à la retraite.

LES RECETTES

La section académique a encore connu une baisse du nombre de ses adhérents lors des deux années passées. Les attaques sans précédent contre notre métier et nos statuts auraient dû logiquement faire progresser le nombre de syndiqués, ce qui n'a pas été le cas. Dans de nombreuses professions, et la nôtre n'y échappe pas, le syndicalisme a du mal à fonctionner. Les collègues, même s'ils partagent souvent les analyses du SNES-FSU et gardent leur confiance dans notre syndicat, ne font pas suffisamment la démarche de nous rejoindre.

Depuis deux ans, la section académique a intensifié ses actions pour aller à leur rencontre (stages, heures d'information). Par ailleurs, depuis septembre dernier, le SNES-FSU propose le paiement de la cotisation en ligne et la possibilité de régler jusqu'à dix prélèvements. Cette nouvelle procédure de gestion de la syndicalisation, au travers de mensualités plus étalées et moins lourdes, se traduit, à ce jour, par un retour des bulletins d'adhésion plus rapide. Cela doit nous inciter à poursuivre, sur le terrain, le travail de persuasion, à proposer des analyses et à défendre d'autres choix que ceux suivis aujourd'hui par le gouvernement.

En termes financiers, la baisse du nombre d'adhérents entraîne sur deux ans une diminution des **cotisations nettes encaissées** de l'ordre de 46680 euros et, pour **l'ensemble des recettes** une diminution de l'ordre de 32328 euros.

La ligne - **produits financiers** - est constituée des intérêts produits par le compte et le livret B Bred détenus par la section académique.

LES DÉPENSES

Les dépenses d'une année sur l'autre sont relativement stables (autour de 570 000 euros)

La part due au S2 du Pas de Calais (section départementale) est en légère baisse. Elle est de l'ordre de 26 000 euros par an. On retrouve le versement de l'année 2011/2012 (26 634 euros) sur l'année 2012/2013 en raison d'un versement différé.

Le chapitre **informatique**. Même si cela n'apparaît pas dans le rapport financier, nous continuons le renouvellement régulier de notre parc informatique. Les dépenses ont été prises en charge par la FSU (3797 euros en 2012/2013).

La ligne **-frais de personnels-** qui regroupe les salaires et les cotisations sociales est en forte hausse en 2011/2012 en raison d'améliorations qui ont été apportées pour les salariés. Rappelons que le S3 (section académique) emploie une secrétaire et une femme de ménage. D'abord, la section académique a embauché une nouvelle secrétaire à temps complet (contre un temps partiel précédemment). Ensuite, dans le cadre d'un accord salarial mené au plan national, la grille indiciaire des salariés a été revue et améliorée, le choix d'adhérer à la Prévoyance (caisse de retraite complémentaire) et la décision de faire adhérer les salariés à une mutuelle ont été pris (le S3 prenant en charge une partie de la mutuelle), la proposition d'accorder des tickets-restaurant (dont une part est prise en charge par le S3) a été ajoutée. Ces améliorations se traduisent par une forte augmentation des lignes **-salaires et cotisations sociales**.

Les dépenses en **reprographie et frais de communication** sont elles aussi en augmentation par rapport aux années précédentes, notamment sur l'année 2011/2012. Elles sont dues à l'activité intense du S3 lors de la période des élections professionnelles (routage de publications, impressions de bulletins spéciaux, de tracts de masse).

Frais de déplacements, stages, réunions, congrès : ce poste est toujours important. Pour l'essentiel, il récapitule les remboursements de frais de déplacements engagés par les adhé-

rents venant participer à des stages, par les membres de la Commission Administrative et du Secrétariat académique. Ces réunions sont indispensables au bon fonctionnement du SNES-FSU, à l'information des collègues, à la réussite des actions. Les élections professionnelles de décembre 2012 ont nécessité une activité plus intense et des « visites » d'établissements sur toute l'académie.

Charges et local. Les dépenses liées au local ont subi une forte augmentation notamment en 2011/2012. Des travaux importants ont été réalisés dans l'immeuble où se trouve notre local. Il y a eu successivement la rénovation et l'isolation des façades extérieures, la mise aux nouvelles normes des ascenseurs, la réparation de la colonne chauffage et du ballon d'eau chaude. Notre participation aux charges de co-propriété a donc fortement augmenté ces deux dernières années.

Frais divers et exceptionnels. En 2011/2012, le S3 a aidé et accompagné des collègues à porter plainte au tribunal administratif. Une aide juridique s'est révélée nécessaire. Les 2500,80 euros qui se trouvent sur cette ligne correspondent essentiellement à des frais d'honoraires d'avocats.

Pour 2012/2013, la même ligne correspond, pour moitié à une aide financière accordée à un syndiqué en grande difficulté et pour l'autre moitié à une gratification donnée à un jeune étudiant de BTS venu, en juillet 2013, en stage informatique dans notre local.

La situation financière du S3 reste saine. Nous avons réalisé un excédent de 70880 euros pour les deux années. Hors reversement des cotisations au S4 (national) et au S2 (section départementale), les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 209 071,58 euros pour 2011/2012 et 148 288,25 pour 2012/2013.

Cela est dû à l'attention vigilante qu'apporte l'équipe académique à l'utilisation des cotisations des adhérents. L'importance des charges fixes, indépendantes du nombre de syndiqués, nous oblige, pour anticiper l'avenir, à poursuivre nos efforts, et cela dans un contexte de syndicalisation préoccupant ; l'objectif restant bien sûr de conserver les moyens pour mener nos actions et de renforcer le SNES-FSU.

Vie du SNES-FSU

COMPTES D'EXPLOITATION 2011-2012			COMPTES D'EXPLOITATION 2012-2013		
RECETTES			RECETTES		
Cotisations nettes encaissées		597803,66	Cotisations nettes encaissées		575 318,86
Cotisations nettes encaissées	597 803,66		Cotisations nettes encaissées	575 318,86	
Souscriptions Dons Divers		350,00	Souscriptions Dons Divers		474,52
souscriptions	350,00		souscription	397,50	
divers			divers	77,02	
Subventions prêts		6 040,00			9 891,45
subventions des S1 de retraités	1 500,00		subventions des S1 de retraités	1 650,00	
participation du S2 aux frais impression	4 540,00		participation du S2 aux frais impression	8 241,45	
prêts			prêts		
Remboursement frais		0,00	Remboursement frais		0,00
remboursement S4			remboursement S4		
remboursement syndiqués			remboursement syndiqués		
Produits financiers		3 559,71	Produits financiers		9 220,11
produits financiers	3 559,71		produits financiers	9 220,11	
Produits divers		7075,46	Produits divers		0
produits divers	7 075,46		produits divers		
RECETTE TOTALE :		614 828,83	RECETTE TOTALE :		594 904,94
DEPENSES			DEPENSES		
Cotisations		368 278,00	Cotisations		413 215,00
part S4+FSU de l'année	368 278,00		part S4+FSU de l'année	360 832,00	
Solde dû au S4 année antérieure	0,00		Solde dû au S4 année antérieure	0,00	
part S2 Pas de Calais			part S2 Pas de Calais	25 849,00	
solde dû au s2 année antérieure	0,00		solde dû au S2 année antérieure	26 534,00	
Informatique		729,72	Informatique		218,66
matériel informatique	729,72		matériel informatique	218,66	
matériel reprographie			matériel reprographie		
autres			autres		
Frais de personnels		51 808,54	Frais de personnels		43 178,85
salaires	28 228,70		salaires	20 469,97	
cotisations sociales	23 579,84		cotisations sociales	22 708,88	
Reprographie		37 991,86	Reprographie		27 098,84
fournitures	1 494,12		fournitures	1 017,93	
achat de papier			achat de papier		
entretien et contrats	5 882,51		entretien et contrats	5 013,71	
impression	22 329,63		impression	17 791,65	
façonnage	8 285,60		façonnage	3 275,55	
Frais de communication		34 189,43	Frais de communication		18 843,01
routage affranchissement	28 828,64		routage affranchissement	14 343,59	
téléphone minitel fax	3 877,66		téléphone minitel fax	3 558,62	
enveloppes	1 483,13		enveloppes	940,80	
Déplacements, manifestations...		30 152,72	Déplacements, manifestations...		22 446,39
déplacements, repas	7 294,42		déplacements, repas	9 658,54	
stages, réunions	12 746,23		stages, réunions	9 823,83	
congrès	3 828,89		congrès	977,54	
frais de secrétariat	572,03		frais de secrétariat	927,10	
manifestations : transport, matériel, location	5 711,15		manifestations : transport, matériel, location	1 059,38	
Charges et Local		49 095,93	Charges et Local		28 017,94
travaux d'agencement	24 367,66		travaux d'agencement	1 057,97	
réparations, entretien	571,39		réparations, entretien	340,71	
charges locatives	12 827,03		charges locatives	14 626,95	
impôts taxes assurances	10 352,00		impôts taxes assurances	10 558,00	
EDF GDF	977,85		EDF GDF	1 434,31	
eau			eau		
Frais financiers bancaires		2 071,25	Frais financiers bancaires		6 865,66
charges financières	2 071,25		charges financières	4 687,70	
frais de gestion	0,00		frais de gestion	2 177,96	
remboursement emprunt			remboursement emprunt		
Frais divers et exceptionnels		3 032,13	Frais divers et exceptionnels		1 618,90
frais divers	64,33		frais divers	551,90	
frais exceptionnels	2 500,80		frais exceptionnels	800,00	
presse quotidienne, revues	467,00		presse quotidienne, revues	267,00	
publications SNES			publications SNES		
DEPENSE TOTALE :		577 349,58	DEPENSE TOTALE :		561 503,25
Variation POSITIVE des avoirs bancaires :		37 479,25	Variation POSITIVE des avoirs bancaires :		33 401,69
BILAN FINANCIER			BILAN FINANCIER		
avoirs existants au 31/08/2011		545 978,20	avoirs existants au 01/09/2012		583 457,45
Excédent :		37 479,25	Excédent		33 401,69
avoirs existants au 31/08/2012		583 457,45	avoirs existants au 31/08/2013		616 859,14